



MAIRIE DE SAINT-USAGE
21170

AVIS AUX HABITANTS

COUPE ET VENTE DE BOIS MORT

Les inscriptions pour la coupe et la vente de bois mort sur les parcelles de la commune auront lieu du **20 octobre au 10 novembre 2025**.

L'habitant souhaitant obtenir une parcelle devra s'inscrire au préalable muni d'un justificatif d'assurance (RC).

L'adjoint aux travaux définira les **modalités de coupe et les lieux concernés** lors d'une réunion qui se tiendra en décembre 2025.

Le bois sera vendu au **tarif de 7,50 € le stère**.

Les paiements seront effectués à l'ordre de la commune avant le retrait du bois et après comptage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie aux horaires habituels.

Saint-Usage, le 23 octobre 2025

Le Maire,



Valérie HOSTALIER